

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Date de convocation** : 28 février 2024

**Date de l'affichage de la convocation** : 28 février 2024

**En exercice** : 13

**Présent(s)** : 10

**Absent(s)** : 3

**Pouvoir(s)** : 1

Le douze mars deux mil vingt-quatre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis en la salle Olivier DASSAULT, sous la présidence de Régis VANDEWALLE, Maire.

**Présents** : PETIT Emeline, CHANTRELLE Fabienne, DORTU Nadine, SCHNEIDER Christian, REZONJA Philippe, JOSSELIN Valéry, BREGEARD Michel, RICHARD Thierry, MATHYS Mickaël

**Absents excusés** : LEPILLET Sonia

**Absents** : FLAMAND Isabelle, WINDERICKX Jean-Luc

**Secrétaire de séance** : JOSSELIN Valéry

**Pouvoirs** : LEPILLET Sonia donne pouvoir à VANDEWALLE Régis

**Date de publication en ligne** :

➤ **OBJET : Participation au C.O.S.60**

Monsieur le Maire présente la proposition de convention avec le Comité des Œuvres Sociales du Personnel Territorial de l'OISE — C.O.S.60, en vue de faire bénéficier le personnel de la commune de prestations d'actions sociales ne constituant pas un complément de rémunération.

En contrepartie, la collectivité s'engage à régler une cotisation fixée à 0,81% de la masse salariale brute inscrite aux articles 6411 et 6413, avec un plancher minimum de 125 € annuel par agent pour une durée de travail de moins de 20 h/Semaine ou 155 € annuel par agent pour une durée de travail supérieure à 20 h/Semaine et un maximum de 185€ par agent et par an.

Le Maire propose au conseil municipal d'adhérer au Comité des Œuvres Sociales Territoriales et Interterritoriales dans les conditions susvisées en faveur du personnel actif.

Le conseil municipal, après s'être fait donner toutes les explications nécessaires, et à l'unanimité,

- **autorise** le Maire à signer la convention déterminant les droits et obligations des deux parties,
- **charge** au Maire de l'exécution de la présente délibération dont une ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet et au Président du C.O.S. 60.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le Maire,  
Régis VANDEWALLE

